



VERRIÈRES INFO FAMILLE



RETOUR SUR UNE ANNÉE SPORTIVE

LE SPORT À L'ÉCOLE

En parallèle des cycles sportifs proposés dans les écoles par le service sports de la Ville, différents temps forts ont été organisés tout au long de l'année, comme

des sorties vélo ou des événements autour de Terre de jeux 2024. La Semaine Olympique et Paralympique a été organisée en avril dernier avec la découverte pour les élèves de nombreux sports olympiques comme le bi-cross, le tir à l'arc handisport, le golf ou encore le rugby.

Depuis 2021, la Ville finance également des créneaux pour l'apprentissage de la natation pour les classes de CP et CM2 des deux écoles élémentaires (en fonction des disponibilités sur les villes voisines).

DES ATELIERS SPORTIFS DÈS LA CRÈCHE

À l'initiative du service sports de la Ville, les éducateurs sportifs proposent de nouveaux ateliers aux enfants des crèches et des accueils de loisirs. Ces séances se déroulent pendant les vacances scolaires, à l'espace Jean Mermoz à raison de deux séances par semaine.



PORTFOLIO

UNE ANNÉE HAUTE EN COULEURS !

Classe transplantée en Auvergne



Atelier artistique à l'Orangerie



Événement « Les 100 jours au CP »

« Chaque année, grâce à la participation financière de la Ville (droits d'entrée, transports, etc.), nous accompagnons les enseignants dans leurs projets. Plusieurs centaines de jeunes Verriérois ont pu partir en sortie scolaire - ferme de Gally, France miniature pour les plus jeunes, classes d'eau ou classes de découverte pour les plus grands. Ainsi, cette année, 3 classes d'élémentaire ont découvert les sciences et les sports en Auvergne alors que 2 autres ont pu découvrir l'équitation et le milieu marin en Bretagne. Nous tenons particulièrement à ces sorties, malgré les augmentations substantielles des coûts de transports. Cela reste bien souvent des souvenirs inoubliables pour nos enfants !



Rozenn BOULER,
Maire-adjointe en charge
des affaires scolaires et familiales



Classe transplantée en Bretagne



Fête de l'Europe avec la participation de
2 classes de Cm1/Cm2 le 9 mai 2023



Éducation artistique avec le « CLEA »
(Contrat local d'éducation artistique), avec
des ateliers artistiques axés sur l'art urbain
sous toutes ses formes et techniques.

C'EST L'CHANTIER !

Travaux réalisés...

- ✓ Installation de récupérateurs d'eaux pluviales sur les écoles du Bois Lorient et du Clos Fleuri
- ✓ Installation d'une pompe à chaleur à l'école Honoré d'Estienne d'Orves, en remplacement de l'ancienne chaudière à gaz
- ✓ Plantation d'un tilleul dans la cour de l'école David Régnier/Paul Fort
- ✓ Aménagement d'un nouveau self à HEO

Travaux à venir...

- ✓ Renaturation des cours des écoles du Clos Fleuri et de David Régnier/Paul Fort (en plusieurs phases)
- ✓ Installation de pompes à chaleurs dans les écoles du groupe scolaire David Régnier/Paul Fort
- ✓ Renouvellement complet du mobilier du restaurant scolaire du Clos Fleuri

AU QUOTIDIEN

POUR LES PLUS PETITS

Après la période Covid, il est important de permettre à nouveau aux parents de s'inviter en crèche. Ainsi, des petits-déjeuners sont organisés régulièrement dans les crèches afin que les parents puissent participer à la vie de la structure et échanger avec les professionnels qui encadrent leurs enfants autour d'un moment convivial. À ces occasions, des diaporamas du quotidien à la crèche sont diffusés.

Les crèches proposent également aux familles de venir partager un temps de jeu ou d'atelier avec leur enfant. Des moments forts appréciés, des petits comme des grands.

DES ÉCOLIERS CONNECTÉS

Quatre établissements scolaires ont été raccordé à la fibre optique ce printemps, et ce afin de pouvoir bénéficier d'une connexion internet optimum.

Parallèlement, un plan de remplacement de l'ensemble des 30 TBI (tableau blanc interactif) par des ENI (écran numérique interactif) a été programmé sur 3 ans pour les écoles élémentaires. 12 sont prévus au budget 2023 pour un total de plus de 45 000 €.

Des investissements complétés par des actions de prévention sur l'usage des écrans et d'internet, proposées par la Ville à tous les élèves de CM1, en préalable au permis internet passé au cours du CM2.

UN NOUVEAU CONTRAT DE 5 ANS ENTRE API RESTAURATION ET LA VILLE

L'exploitation de la cuisine centrale de Verrières-le-Buisson, en délégation de service public depuis 2018 auprès de la société API Restauration, a été remise en appel d'offre cette année, conformément à la loi. Deux sociétés se sont portées candidates, et c'est API Restauration qui a été sélectionnée à l'issue de la Commission d'Appel d'Offre, répondant aux critères émis par la Ville pour la confection, la livraison et la facturation des repas aux crèches, écoles et personnes âgées. Parmi ces critères, la qualité des produits, l'organisation du service, le rapport qualité/prix et l'environnement ont été étudiés de très près par les membres de la Commission dont le choix a été approuvé en Conseil municipal le 31 mai 2023.

Nouveauté septembre 2023 : la Ville a intégré à son cahier des charges la possibilité pour les familles de choisir entre un repas classique ou un repas sans viande (sur inscription).



Conseil municipal des Enfants

FOCUS SUR LE CME

Les 16 élus du Conseil Municipal des Enfants ont travaillé ces derniers mois à la réalisation de plusieurs projets. Vous avez ainsi par exemple peut-être vu des « boîtes à chat » dans les écoles et à la mairie pour collecter des denrées pour la SPA. Cette action s'inscrit dans un projet global sur la protection animale, qui a commencé il y a un an avec des interventions de la SPA dans les écoles, et qui s'est poursuivie cette année avec la visite d'un refuge à Plaisir (78).

La citoyenneté au cœur du mandat des jeunes élus

Les enfants du CME ont également participé à plusieurs temps forts dans leur vie de jeune citoyen, parmi lesquels la cérémonie du ravivage



de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc-de-Triomphe, la visite du musée de la Légion d'Honneur ou encore la commémoration du 8 mai.

Autre moment important pour les jeunes élus : la participation à une sensibilisation aux gestes de premiers secours dans le cadre d'un partenariat avec la Croix Rouge.

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL EN QUESTION

La Ville qui avait, depuis 1997, ses propres modalités de calcul du quotient familial, a initié un travail de refonte de sa politique tarifaire concernant les services destinés aux familles. Cette refonte, votée par le Conseil municipal le 31 mai 2023, a plusieurs objectifs.



- Avoir la même méthode de calcul des coefficients que celle de la CAF

 Évite ainsi à une famille ayant des enfants en crèche et à l'école d'avoir 2 quotients différents.

- Proposer une meilleure équité avec des tarifs plus progressifs qui tiennent compte des revenus familiaux et de la composition des familles

 Disparition des « effets de seuil » à savoir le passage brutal d'un tarif à l'autre pour quelques euros de revenu en plus.

- Simplifier les formalités de demande de quotient.
 Il suffira simplement de communiquer votre n° d'allocataire de la Caisse d'Allocation Familiale à la mairie

Quels services sont concernés ?

La restauration scolaire, les accueils du matin et du soir, l'étude, les accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires, les classes de découverte, les séjours de vacances.

Quand et comment devrais-je transmettre ma demande de quotient ?

Vous n'aurez plus à transmettre de dossier de demande de calcul de quotient familial en mairie, ni à donner de justificatif. Le calcul se fera automatiquement sur la base fournie par la CAF (sous réserve que vous ayez transmis à l'inscription votre numéro d'allocataire).

Qu'en est-il si ma situation change en cours d'année ?

Il sera possible de mettre à jour très facilement et sur simple demande à la mairie votre quotient familial, même en cours d'année en cas de changement de situation (familiale, professionnelle, salariale, etc.), sous condition que votre dossier soit à jour auprès de la CAF.

Qu'en est-il si je ne souhaite pas donner mon numéro d'allocataire CAF ?

Sans votre numéro d'allocataire, il ne sera pas possible aux services municipaux de calculer votre quotient. Dans ce cas, il vous sera appliqué le quotient maximum.

Est-ce que les tarifs des prestations vont augmenter ?

Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs des prestations municipales en septembre. Le prix que vous payez pourra néanmoins évoluer (en plus ou en moins) selon le nouveau calcul de votre quotient familial. Avec le nouveau système, l'évolution des tarifs sera linéaire et, par conséquent, sera plus adapté à la situation de chacun. Chaque famille aura son propre tarif. C'est ensuite au moment du vote du budget annuel que les tarifs peuvent être réévalués.

Comment pourrais-je connaître mon nouveau quotient ?

Il sera visible sur l'Espace citoyen dans votre compte famille, où vous pourrez faire une simulation des tarifs qui vous seront appliqués.

Renseignements auprès du service Scolaire
01 69 53 78 19 - scolaire@verrieres-le-buisson.fr

